



ASSEMBLÉE NATIONALE

11ème législature

pensions de réversion

Question écrite n° 65291

Texte de la question

M. François Vannson appelle l'attention de Mme la ministre de l'emploi et de la solidarité sur la pension de réversion accordée aux conjoints survivants, et notamment le plafond de cumul de la retraite personnelle et de la pension de réversion. En effet, ce plafond de cumul ne se justifie pas dans la mesure où il s'agit de deux avantages contributifs acquis par le versement de cotisations. Certains régimes autorisent d'ailleurs le cumul intégral. Il lui demande donc si le Gouvernement entend, dans un premier temps, augmenter le plafond de cumul et, à terme, le supprimer.

Données clés

Auteur : [M. François Vannson](#)

Circonscription : Vosges (3^e circonscription) - Rassemblement pour la République

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 65291

Rubrique : Retraites : généralités

Ministère interrogé : emploi et solidarité

Ministère attributaire : affaires sociales, travail et solidarité

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 20 août 2001, page 4750